

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 27 juin 2022**

**Délibération n° 2022-1167**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement des projets de tramway du SYTRAL Mobilités T6N, T9, T10 - Conventions d'études préalables au dévoiement des réseaux de chaleur et de froid urbains

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

**Rapporteur** : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumertit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

**Conseil du 27 juin 2022****Délibération n° 2022-1167**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement des projets de tramway du SYTRAL Mobilités T6N, T9, T10 - Conventions d'études préalables au dévoiement des réseaux de chaleur et de froid urbains

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Dans le cadre de ses missions, SYTRAL Mobilités a décidé, par délibération du Comité syndical en date du 8 février 2021, d'approuver les programmes prévisionnels et d'engager la réalisation :

- du tramway T6 Nord entre les Hôpitaux Est et la Doua. Le programme concerne environ 5,6 km de voiries sur le territoire des communes de Lyon 3ème, Bron et Villeurbanne,
- du tramway T9 reliant Vaulx-en-Velin La Soie à la Doua. Cette opération concerne environ 10,5 km de voirie sur le territoire des communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne,
- du tramway T10 reliant la gare de Vénissieux à Gerland. Cette opération concerne 7,4 km de voirie sur le territoire des communes de Vénissieux, Saint-Fons et Lyon 7ème.

Les tracés de ces 3 lignes de tramway impactent significativement les réseaux de chaleur et de froid urbains existants. Ces réseaux sont propriétés de la Métropole de Lyon et leur gestion est confiée à 3 sociétés délégataires du service public :

- ELM pour le service public de chauffage et froid urbain Centre-Métropole,
- Vénissieux Energie pour le service public de chauffage urbain sur Vénissieux,
- V3E pour le service public de chauffage urbain Grande île.

Les sujétions liées à la réalisation et à l'exploitation future de la ligne de tramway rendent nécessaires le déplacement de plusieurs ouvrages de distribution de chaleur et de froid. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux incombe à l'exploitant du service public de distribution de chaleur et de froid territorialement compétent.

Environ 4 km de réseaux de chaleur ou de froid sont à dévier pour ces 3 lignes de tramway. Des études préalables sont nécessaires pour définir précisément la nature et les conditions de ces travaux importants.

**II - Convention d'études pour le dévoiement des réseaux de chaleur et de froid urbains**

Des conventions tripartites ont été discutées entre la Métropole, SYTRAL Mobilités et les délégataires du service public de chauffage urbain sur les communes concernées par les lignes de tramway. Ces conventions fixent les modalités techniques et financières de réalisation des études de dévoiement des ouvrages dont les délégataires ont la charge.

La Métropole s'engage, notamment, à s'assurer que les coûts proposés par l'exploitant soient appropriés et justement proportionnés et à jouer un rôle de 1<sup>er</sup> médiateur dans les cas de désaccords.

L'exploitant du réseau de chaleur s'engage, notamment, à réaliser les études relatives aux déplacements, à l'adaptation et aux renforcements des ouvrages de distribution de chaleur et de froid dans les délais fixés par la convention.

Conformément à la convention-cadre de 1998 entre le SYTRAL et la Métropole, le SYTRAL Mobilités prend en charge les frais d'études induits par le déplacement des réseaux existants sous-viaires appartenant à la Métropole, occasionnés par la réalisation de ses projets.

Les frais d'études concernés sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Projet de tramway	Délégataire chauffage urbain	Montant de la convention (en €)
T9 - Vaulx-en-Velin	V3E	125 000
T6 Nord - Villeurbanne	ELM	34 900
T10 - Lyon Gerland	ELM	76 600
T10 - Vénissieux	Vénissieux Énergie	25 300

Ces frais couvrent la réalisation des études par les délégataires lors des phases avant-projet (AVP), projet (PRO) et dossier de consultation des entreprises (DCE), à l'exception du tramway T6 Nord ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

- a) les conditions techniques et financières de réalisation des études de dévoiement des ouvrages de chauffage urbain pour la réalisation des projets de tramway du SYTRAL Mobilités,
- b) les conventions à passer entre la Métropole, SYTRAL Mobilités et les délégataires du service public.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284372-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
---